

# **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **du mardi 6 août 2019 à 18h00**

**Étaient présents** : Bernard BEAUDET – Eric CHARLE - Jean-Luc CHAPLOT – François GUIZOUARN – Dominique PIQUOIS - Fabrice SERRE – Gilles CELSI – Bernard SAVOURAT – Françoise SCHLUNEGGER —.

**Absents** : I. RIOU – Jean-Claude POTAGE – Christine SAVOURAT – Hélène LECCIA-BOGAERT

**Pouvoir** : Emmanuelle FAUCONNET donne pouvoir à Dominique PIQUOIS – Laurent MASSON donne pouvoir à Bernard BEAUDET.

**Secrétaire de séance** : Jean-Luc CHAPLOT

---

Monsieur le Maire procède à la lecture de la séance du 24 juin dernier.  
Le Conseil à l'unanimité, adopte le procès-verbal.

### **I – DELIBERATION 7702519050 – Accord de transfert de compétence « Eau » à la Communauté de Communes Bassée-Montois**

Le Maire expose :

Vu la délibération n°7702518043 du 19 octobre 2018 rendue exécutoire en Sous-préfecture de Provins le 25 octobre 2018, acceptant le schéma directeur d'alimentation en eau potable intercommunal et autorisant les travaux de sectorisation visant à l'installation de compteurs sur le réseau d'eau potable du captage ;

Considérant l'exposé du Maire, expliquant au Conseil la nécessité de poser 1 compteur d'eau sur le territoire de la Commune de BAZOCHES LES BRAY, afin de permettre l'étude du Schéma Directeur en eau potable par la Communauté de Communes Bassée Montois.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, au vue de la délibération du 19 octobre 2018, Accepte et autorise le Maire à signer toutes conventions et tous documents se rapportant au Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable et travaux de sectorisation.

### **II– DELIBERATION 7702519051 – Convention de mise à disposition des bassins de la piscine municipale de Bray-sur-Seine**

Le Maire expose :

La Commune de Bray-sur-Seine s'engage à mettre à la disposition de l'utilisateur, des créneaux de natation à la piscine municipale pour les scolaires du primaire. La présente convention est conclue pour des séances d'évaluation de la saison 2019. Afin de régulariser les actes contractuels qui lient la Commune de Bray-sur-Seine à la Commune de Bazoches-Lès-Bray, pour la mise à disposition des bassins de la piscine pour les écoles, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, émet un avis favorable à cette régularisation et autorise le Maire à signer la convention du 7 mai 2019 reçue le 23 juillet 2019 à la Mairie de Bazoches-Lès-Bray.

### **III – DELIBERATION 7702519052 – Durée d'amortissement des compteurs d'eau de la station de pompage du captage d'eau potable**

Monsieur le Maire propose au Conseil d'amortir sur le budget du service de l'eau, les compteurs de la station de pompage sur 15 ans. Dès la fin de l'amortissement, ce bien sera sorti de l'actif.

Le Conseil municipal, après en avoir entendu l'exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire à amortir les compteurs d'eau installés à la station de pompage sur une durée de 15 ans ; de sortir de l'actif ce bien dès qu'il aura été amorti. Abroge la délibération n°7702519024 du 27 mars 2019.

### **IV – DELIBERATION 7702519053 – Création de poste d'Attaché territorial**

Le Maire rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> avril 2008, un Rédacteur territorial a été nommé pour effectuer les travaux de l'administration générale du secrétariat de Mairie ;

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire (CAP) du Centre de Gestion de Seine-et-Marne, en date du 5 juin 2019 ;

Vu la décision de nomination dans le cadre d'Attaché territorial au titre de la promotion interne, par arrêté fixant la liste d'aptitude n°2019-160 du 1<sup>er</sup> juillet 2019, conformément au 1<sup>o</sup> et 2<sup>o</sup> de l'article 5 du décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 modifié ;

Considérant que cet Agent a obtenu l'accès au grade d'Attaché territorial, compte-tenu du travail accompli, le Maire propose la création d'emploi d'Attaché territorial.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal :

- Décide de créer un poste d'Attaché territorial dans la spécialité administration générale,
- De fixer la durée de travail à 35 heures hebdomadaires,
- Autorise le Maire à nommer l'Agent dans ses fonctions, par voie de nomination d'un Agent déjà en poste sur un emploi de Rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe, après inscription sur liste d'aptitude au grade d'Attaché territorial ; cette nomination prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019,
- D'inscrire la dépense au budget principal, chapitre 012.
- A signer tous documents se rapportant à cette affaire.

#### **V – DELIBERATION 7702519054 – Création de poste d'Adjoint technique territorial à temps non complet (durée hebdomadaire > 50%)**

Le Maire rappelle au Conseil :

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment son article 3-3. 4<sup>o</sup>,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction publique territoriale,

Considérant que la Commune employeur compte moins de 1000 habitants tel qu'en atteste le dernier recensement,

Considérant que le bon fonctionnement des services implique le recrutement d'un Agent contractuel à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 6h30 (< à 50% de la quotité du temps de travail).

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint technique territorial non titulaire, pour l'accompagnement des enfants au bus scolaire et pour la surveillance de la pause méridienne de la cantine scolaire,

Le Maire propose à l'Assemblée délibérante la création d'un poste d'Adjoint technique territorial non titulaire permanent à temps non complet à raison de 6h30 hebdomadaires ; Agent de catégorie C déjà en place (nouveau contrat CDD).

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

Le Conseil municipal décide :

- D'adopter la création de l'emploi proposé qui prendra effet au 1<sup>er</sup> septembre 2019,
- D'inscrire la dépense au budget général, chapitre 012.
- A signer tous documents se rapportant à cette affaire.

#### **VI – Informations diverses**

- Le Maire présente le plan du projet de P.L.U.I. avec ses différents zonages. Monsieur le Maire invite l'assemblée à prendre connaissance du projet du P.L.U.I. avant la prochaine séance du Conseil prévue en septembre, afin d'émettre d'éventuelles observations.

Séance clôturée à 19h00.

Fait et délibéré à BAZOCHES LES BRAY, le 6/08/2019  
Le Maire, Bernard BEAUDET

